



**Arrêté n° 2026-277-PM**

**Objet : Arrêté portant Réouverture des activités de pêche à pied de loisir, de baignade et de loisirs nautiques secteurs Joalland.**

**Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

**Vu**, le code de la santé publique et notamment ses articles L.1311-1 à L.1311-4 et L.1421-4,

**Vu**, le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-5 et L.2215-1

**Vu**, le code de la sécurité intérieure, article L.511-1

**Vu**, le code de l'environnement

**Considérant**, que les dernières analyses bactériologiques réalisées par le laboratoire de la SAUR en date du 20 juillet 2026, ne révèlent plus de risque de pollution sur le secteur de Joalland.

**Considérant**, que ces résultats autorisent la levée de l'interdiction des activités de pêche à pied de loisir, de baignade et de loisirs nautiques secteurs Joalland.

Sur proposition de Madame le Maire de La Plaine sur Mer

**ARRÊTE**

**Article 1 :** l'arrêté référencé 2026-272-PM en date du 16 juillet 2026 est abrogé.

**Article 2 :** Les activités de pêche à pied de loisir, de baignade et de loisirs nautiques sur le secteur de Joalland sont de nouveau autorisées à compter de ce jour lundi 20 juillet 2026.

**Article 3 :** Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'État auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérécourse citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

-ARS-DT44-SSPE@ars.sante.fr

-DML/DDTM44 par courriel à l'adresse suivante : DDTM-DML-coquillage@loire-atlantique.gouv.fr

-Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire

-Monsieur le chef de secteur Pays de Retz de la SAUR

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Proximité de GENDARMERIE de Pornic
- Pôle EAU de la Communauté d'Agglomération de Pornic
- Monsieur le responsable des services techniques

La Plaine-sur-Mer, le lundi 20 juillet 2026

Le Maire  
**Danièle VINCENT**

